



Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Châteauguay

Le «Petit Rapporteur» de Sainte-Clotilde

2452, chemin de l'Église, Sainte-Clotilde-de-Châteauguay (Québec) J0L 1W0
Tél. : 450-826-3129 Fax : 450-826-3217 Courriel : mun.steclotilde@rocler.qc.ca Web : www.steclotilde.org
Heures d'ouverture : lundi à vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Janvier 2010

Vol. 03 N° 1

LA MUNICIPALITÉ VOUS INFORME

Municipalité de Sainte-Clotilde

BUDGET 2010

Le 17 décembre dernier, le conseil adoptait les prévisions budgétaires 2010

Résumé du budget 2010 Municipalité de Sainte Clotilde-de-Châteauguay adopté le 17 décembre 2009

REVENUS

Taxes	\$1 318 624
Tenant lieu de taxes	16 670
Imposition de droits	486 000
Transferts	104 172
Intérêts	20 000
Total	\$1 945 466

DÉPENSES

Administration générale	\$ 393 600
Sécurité publique	361 420
Transport	887 276
Hygiène du milieu	189 000
Aménagement urbanisme	50 000
Loisirs et culture	54 170
Financement	10 000
Total	\$1 945 466

Le taux de la taxe est fixé à 0,84 cent par 100.00\$ d'évaluation

Service de police :	0,10¢
Vidanges :	0,08¢
Services incendie :	0,08¢
Voirie :	0,34¢
Déneigement	0,06¢
Administration :	0,18¢

Lors de l'adoption du règlement n° 09-388 (Règlement déterminant le taux de taxes pour l'exercice financier 2010), le Conseil municipal a modifié les modalités de paiement du compte de taxes. En effet, le compte de taxes 2010 pourra être acquitté en cinq (5) versements égaux au lieu de trois (3). Si le montant de la taxe foncière atteint 300.00 \$, cette taxe peut être payée selon les dates ultimes et les proportions du compte mentionné ci-après :

- 31 mars 2010 : 20%
- 31 mai 2010 : 20%
- 30 juillet 2010 : 20%
- 30 septembre 2010 : 20%
- 30 novembre 2010 : 20%

Les arrérages et intérêts sont payables lors de la réception du compte.

Le taux d'intérêt annuel est fixé à 12% avec ajout d'une pénalité de ½ de 1% par mois complet de retard jusqu'à concurrence de 5%. Si le 1^{er} versement n'est pas fait à la date d'échéance, le contribuable ne perd pas son droit de payer en cinq (5) versements et seul le montant du versement échu est exigible.

Toute personne éligible aux cinq (5) versements qui paie le montant global de ses taxes avant le trentième jour de la date d'envoi, cette personne a droit à un escompte de 2% sur le montant total des taxes à payer.

VOIRIE

Lors de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2009, le Conseil municipal a autorisé l'engagement de monsieur Daniel R. Provost au poste d'employé de voirie avec une période d'essai de trois (3) mois à partir du 16 décembre 2009.

RESPONSABILITÉS DES CONSEILLERS

Suite aux élections de novembre dernier, le Conseil municipal a délégué les responsabilités suivantes à chacun des conseillers :

Voirie : Sylvain Lefort, Robert Arcoite et Jacques Lavigneur
Service des Incendies : Sylvain Lefort et Robert Arcoite
Bibliothèque : François Viau
Centre communautaire : François Viau et Marcel Tremblay
Loisirs : Marcel Tremblay et Jacques Lavigneur
Responsables des organismes : Marcel Tremblay et Guy-Julien Mayné
Comité de la Famille : Guy-Julien Mayné et François Viau

Location de salle au Centre communautaire

Toute personne souhaitant faire une réservation de salle au Centre communautaire devra dorénavant se présenter à l'Hôtel de ville aux heures d'ouverture en vigueur pour la signature du contrat, la perception du dépôt de garantie et des frais de location. Tous les frais applicables devront avoir été acquittés au moins trente (30) jours avant la tenue de l'événement. Le dépôt de garantie sera remis au locateur suivant rapport à l'effet que les lieux ont été remis en bon état, dans le cas contraire, il sera gardé en dédommagement.

FÊTE DES NEIGES À SAINTE-CLOTILDE

Date à retenir

La municipalité vous invite à venir vous amuser en famille le
samedi 20 février prochain de 11 heures à 16 heures.

La liste complète des activités vous sera transmise sous peu.



SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES

Avis de promotion

Lors de la réunion ordinaire tenue le 8 décembre 2009, le Conseil municipal a procédé à la promotion des pompiers Étienne Guérin et Jérémie Barbeau au grade de Lieutenant. Félicitations!

RÉCUPÉRATION 2010

DÉCEMBRE 2009	3	17	31
JANVIER 2010	7	21	
FÉVRIER 2010	4	18	
MARS 2010	4	18	
AVRIL 2010	1	15	29
MAI 2010	13	27	
JUIN 2010	10	24	
JUILLET 2010	8	22	
AOÛT 2010	5	19	
SEPTEMBRE 2010	2	16	30
OCTOBRE 2010	14	28	
NOVEMBRE 2010	11	25	
DÉCEMBRE 2010	9	23	

(N.B. À découper et à conserver)

Pour joindre «Le Petit Rapporteur» : gmayne@live.fr ou 450-826-3129

Date limite de tombée : le 20 de chaque mois.